



TOURNOI FEMININ SENIOR du 10 et 11 mars 2018

REGLEMENT PARTICULIER de la COMPETITION

Art.01 Le tournoi est autorisé par la CRA sous le n° et se déroulera selon les règles de la FFBad. Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Art.02 Ouvert aux **Minimes, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS** licenciés FFBad. **Ouvert aux HOMMES** et aux DAMES disposant de la validation de leur **licence sur Poona**, à la date limite d'inscription.
Les joueurs non licenciés ou non autorisés compétitions le jour de la date limite d'inscriptions ne pourront s'inscrire (contrôle sur Poona). Les licences en cours de création ne sont pas prises en compte).

2.1. Têtes de série (TDS)

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort. Le CPPH pris en compte pour les TDS sera la moyenne du joueur dans sa catégorie. Si celui-ci s'inscrit dans une catégorie supérieure à la sienne, sa moyenne sera divisée par le nombre de division séparant sa catégorie initiale (inhérente à son année de naissance) à celle de son inscription au tournoi. Pour les joueurs évoluant dans une autre fédération, ils seront placés en tête de série en fonction de leur niveau.

2.2. Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC). Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Art.03 Le juge arbitre sera **Reine Claude DAMBREVILLE**
Aucune inscription ne sera prise en compte après la date fixée sur la fiche d'inscription.
Les joueurs qui font l'objet d'une interdiction de tournoi ne peuvent s'inscrire que si cette interdiction prend fin avant la date du tournoi.

Art.04 Les tableaux ouverts sont les **SD, DD, DMX : N/R, D, P. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre tableaux en cas d'inscription insuffisante. (EX : Au lieu de 3 tableaux ouvert il sera réduit à 2 tableaux ouvert)**

Art.05 Les joueurs peuvent s'engager dans un tableau supérieur à leur classement, mais pas inférieur. Les joueurs et joueuses **inscrits en simple et en double doivent s'inscrire dans la même série. Le nombre de joueurs minimum pour que le tableau se joue est fixé à 4 joueurs. De plus, en cas d'inscription inférieures à 6, le tableau se jouera en obligatoirement en poule unique.**

- Art.06** Dans la mesure du possible, il y aura **1 sortant dans les poules de 3 et 2 sortants dans les poules de 4** dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par joueur. Le comité d'organisation se réserve le droit que les matchs puissent **se faire en élimination directe pour** garantir les 8 matchs par joueurs/ jour ainsi que la possibilité de fusionner des tableaux si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.
- Par ailleurs, dans le cas où sujétions technique et organisationnelles rendent difficiles l'application de cette mesure, le comité organisation se réserve le droit de retenir un sortant dans les poules de 4.
- Art.07** Les **horaires sont donnés à titre indicatif**. **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord. Les **matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance maximum** sur l'horaire annoncé.
- Art.10** Les volants sont à la charge des joueurs, cependant **offerts par l'organisateur à partir des finales**. En cas de différent entre les joueurs, le volant utilisé est le volant officiel de la compétition (homologué par la FFBad), c.a.d. le **RSL GRADE 3**.
- Art.11** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des l'intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- Art.12** **Le temps d'échauffement sur le terrain est de 2 minutes** (test des volants compris) mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.
- Art.13** **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A.** et ce, quelque soit le niveau de la compétition. **Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.**
- Art.14** L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- Art.15** **Rappel :** Quand le score atteint la 1ere fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.
- Art.16** **Coaching :** **le coaching permanent est autorisé, lorsque le volant n'est pas en jeu, par le coach si il y a des chaises !**
- Art.17** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains. Portez exclusivement des chaussures munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.
- Art.18** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.
- Art.19** Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service, et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let ».
- Art.20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.21** **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**
- Art.22** **Le Juge Arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**

RAPPELS :

Forfait volontaire : soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.

Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.

Rappel sur les cartons

- Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
- Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
- Carton noir : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE COMPETITION
DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES ARBITRES,
DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOUEUSES.**